

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE 83840 LA ROQUE-ESCLAPON**

**NOMBRE DE MEMBRES :**

Afférents au Conseil Municipal : 11  
En exercice : 11  
Qui ont pris part à la délibération : 11

Date de convocation

Date d'affichage

25 Mai 2020

25 Mai 2020

**SEANCE DU TRENTE MAI DEUX MILLE VINGT**

**N° 2020-26.**

L'an deux mille vingt, le Trente du mois de MAI, à dix heures trente minutes,  
Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame PEREZ LEROUX Nathalie, Maire de la Commune,

**Présents** : PERRIMOND Bernard, PERRIMOND Jean-Noël, BELISAIRE Thomas, Adjoints, Mesdames BREZINA Yana, MOREL Annick, OLIVIER Françoise, Conseillères Municipales, FABRE Guillaume, BELISAIRE Louis, ORSET Loïc, BONOME Stéphane, Conseillers Municipaux.

**Secrétaire de séance** : PERRIMOND Jean-Noël.

**Objet** : Procédure de déclaration préalable pour l'installation des Clôtures.

Madame le Maire informe l'assemblée municipale que le décret n° 2014-253 du 27 février 2014 définit de nouvelles règles applicables au régime des autorisations d'urbanisme.

A ce titre il est laissé le champ libre aux collectivités de contrôler ou non un certain nombre d'actes en matière d'urbanisme.

L'article R 421-12 d) du code de l'urbanisme permet de soumettre à la procédure de déclaration préalable l'installation des clôtures sur le territoire de la Commune, ce pour s'assurer du respect des règles fixées par le document d'urbanisme de la Commune (PLU), d'éviter la multiplication de projets non conformes, et le développement de procédures d'infraction aux règles du plan local d'urbanisme.

Vu le code de l'urbanisme et notamment son article R 421-12,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur,

Le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres décide :

- d'instaurer la déclaration préalable pour l'installation d'une clôture sur le territoire communal à compter du 1<sup>er</sup> Juin 2020.

Fait et délibéré en Mairie de La Roque-Esclapon, les jour, mois, et an susdits.

Pour copie certifiée conforme à l'acte original.

ACTE RENDU EXÉCUTOIRE  
APRÈS DÉPÔT EN PRÉFECTURE  
Le : ..... 08 JUIN 2020 .....  
ET PUBLICATION OU NOTIFICATION  
Le : ..... 08 JUIN 2020 .....

Le Maire

Madame le Maire  
Nathalie PEREZ LEROUX



*Nathalie Perez Leroux*  
*M. Perrimon*